

RCS : BERNAY
Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00295
Numéro SIREN : 403 829 815
Nom ou dénomination : APPLICATION ET REALISATION DES ETUDES DE SERVICES -
A.R.E.S.

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001397

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE BERNAY**

A2020/001397

Dénomination : APPLICATION ET REALISATION DES ETUDES DE SERVICES - A.R.E.S.
Adresse : La Buissonniere 27230 DRUCOURT
N° de gestion : 2020B00295
N° d'identification : 403829815
N° de dépôt : A2020/001397
Date du dépôt : 03/11/2020
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 24/06/2019 AG



111757

APPLICATION ET REALISATION DES ETUDES DE SERVICES

A.R.E.S.

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 50.000 Euros

Siège Social : ORBEC (14290)

Zone Artisanale de la Gare

R.C.S. LISIEUX 403 829 815

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION ORDINAIRE
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 24 JUIN 2019**

Le 24 juin 2019 à 10 heures 45, la Société GROUPE MEA, représentée par Monsieur Patrice PAUZAT ès-qualité, associée unique détenant la totalité des 1.000 actions représentant la totalité du capital de la Société A.R.E.S., a pris la décision suivante au cabinet de la SELARL HOUDAN LEGRAND RETIF sis à CAEN (14000), 4 boulevard Georges Pompidou.

DECISION UNIQUE - FIN DES FONCTIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Associée unique, après avoir rappelé qu'elle vient d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, prend acte de l'expiration à l'issue de cette réunion du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, exercé par la société BONTOUX EXPERTISE ET AUDIT, et de celui du Commissaire aux Comptes suppléant, exercé par la société ANALYS AUDIT.

Elle décide, conformément aux dispositions de la loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019 et de son décret d'application n°2019-514 du 24 mai 2019, de ne pas renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes actuels car la Société ne dépasse pas, pour les deux derniers exercices clos, les seuils légaux imposant la nomination de Commissaire aux Comptes.

Elle remercie les Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leurs missions durant leur mandat.

Mandat est donné au Président et au Directeur Général de la Société à l'effet d'accomplir les formalités légales relatives à l'expiration du mandat des commissaires aux comptes et généralement, faire le nécessaire là où besoin sera.

Cette décision est adoptée par la société GROUPE MEA, associée unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président

La SAS GROUPE MEA

Représentée par Monsieur Patrice PAUZAT

